



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 71117

### Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés que provoquent les mesures de sécurité prises lors d'événements exceptionnels. Il semble en effet que l'excès de zèle de certaines autorités, au nom de la sécurité du pays, nuise au bon déroulement des cérémonies, comme par exemple lors de la commémoration du débarquement en Normandie l'année dernière où un groupe d'anciens combattants belges s'est vu refuser l'accès au site d'Arromanches sans motif particulier sinon celui du respect des ordres. Ces incidents, qui ternissent l'image des autorités françaises, sont aussi gênants que récurrents, notamment depuis la mise en place du plan Vigipirate. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer la qualité de l'organisation de ces événements exceptionnels, sans desservir pour autant la sécurité intérieure de notre pays.

### Texte de la réponse

De manière régulière, la France accueille avec succès des manifestations festives, culturelles ou commémoratives importantes auxquelles assistent des personnalités du monde entier et un public nombreux. Cette réussite s'appuie sur l'équilibre entre la volonté d'y associer le plus grand nombre de personnes et la garantie de leur droit fondamental à la sécurité dans un contexte international qui reste tendu. C'est ainsi que le G8 à Évian, le 60e anniversaire du débarquement des alliés en Normandie et en Provence, la visite du Saint-Père le 15 août 2004 se sont déroulés dans d'excellentes conditions. Ces événements sont encadrés par des services d'ordre placés sous l'autorité du préfet compétent territorialement. L'autorité préfectorale adapte le dispositif de sécurité en fonction du critère objectif que constitue l'évaluation de la menace. Ainsi, les mesures prises dans le cadre des commémorations du 60e anniversaire du débarquement allié en Normandie se justifiaient pleinement par les risques, en matière de terrorisme, que la présence des chefs d'État des pays de la coalition intervenant en Irak faisait peser sur l'événement. Il est certain que l'application stricte des consignes reçues dans le cadre d'un dispositif de sécurité qui se veut extrêmement rigoureux et complet, avec notamment la sanctuarisation de certains lieux, peut occasionner des désagréments. Tout est mis en oeuvre pour limiter ces embarras et faire comprendre à ceux qui les subissent qu'aucune concession ne peut être faite en matière de sécurité. Le bon déroulement de ces grandes manifestations qui participent au rayonnement de la nation repose, pour partie, sur les conditions optimales de sécurité dans lesquelles elles se déroulent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71117

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 2005, page 7300

**Réponse publiée le** : 28 février 2006, page 2178